

ASSOCIATION AUDITORIUM DE SEYNOD

EUREX FIDUCIAIRE
EUROPEENNE
Société d'Expertise
Comptable inscrite
au tableau de
l'Ordre de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 AOUT 2013

Cabinets associés :

- Aix-les-Bains
- Annemasse
- Anney
- Annonay
- Aubenas
- Bollène
- Casablanca
- Chambéry
- Cluses
- Enghien-les-Bains
- Fécamp
- Genève
- Grenoble
- Le Havre
- Lille
- Lyon
- Megève
- Mulhouse
- Nice
- Paris
- Reims
- Roanne
- Saint-Etienne
- Thonon-les-Bains
- Varsovie

27 avenue du Champ Fleuri
74600 SEYNOD

Ce rapport contient 23 pages

Association Auditorium de Seynod

27 avenue du Champ Fleuri
74600 SEYNOD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 AOUT 2013

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Août 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de

l'annexe concernant les fonds associatifs et les engagements financiers:

La condition énoncée par les statuts n'est pas respectée, à savoir que les fonds associatifs doivent être au minimum égaux à 50% des frais de personnel de l'année précédente.

Le CNC a accordé une avance remboursable de 32 141 euros à l'Auditorium. Le remboursement de l'avance doit se faire sur une période de 9 ans dans le cadre de la mutualisation de l'ACRIRA.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note de l'annexe expose les modalités de remboursement de l'avance remboursable du CNC.

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la correcte retranscription dans les comptes de cette avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SEYNOD, le 03 février 2014.

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Jean-Marc BRUYERE
Commissaire aux comptes



Philippe JULITA
Associé cosignataire



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2013 12			Exercice N-1 31/08/2012 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	12 512	12 512		3 264	-3 264	-100.00	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	252 984	177 634	75 351	81 082	-5 731	-7.07	
	Autres immobilisations corporelles	100 748	76 099	24 649	19 863	4 786	24.09	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	12 440		12 440	12 440				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL I	378 685	266 245	112 440	116 649	-4 209	-3.61	
Comptes de liaison	TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	623		623	6 461	-5 838	-90.36	
	Autres créances	38 793		38 793	22 917	15 876	69.28	
Valeurs mobilières de placement								
Instrument de trésorerie								
Disponibilités	425 505		425 505	398 471	27 034	6.78		
Charges constatées d'avance (3)	26 194		26 194	28 806	-2 612	-9.07		
	TOTAL III	491 115		491 115	456 654	34 461	7.55	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion (VI)							
	TOTAL GENERAL (II+III+IV+V+VI)	869 800	266 245	603 555	573 303	30 252	5.28	



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2013	12	31/08/2012	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	171 014		163 804		7 211	4.40
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Défects)	3 581		7 211		-3 630	-50.34
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	50 679		37 079		13 600	36.68	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	225 274		208 093		17 181	8.26
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			11 447		-11 447	-100.00
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 715		58 748		-37 033	-63.04
	Dettes fiscales et sociales	111 528		84 956		26 571	31.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	32 371		12 033		20 338	169.02
	Instrument de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	212 666		198 026		14 641	7.39
	TOTAL IV	378 281		365 210		13 071	3.58
	Ecarts de conversion passifs						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	603 555		573 303		30 252	5.28

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et crédits de trésorerie



32 141

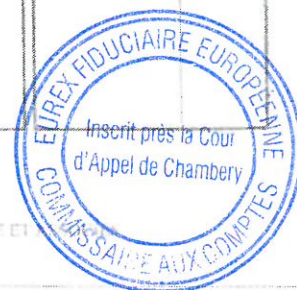
133 473

167 184

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2013	12	31/08/2012	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	258 113		296 994		-38 871	-13.09
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	631 561		616 523		13 039	2.11
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10 113		54 774		-44 660	-81.54
Collectes						
Cotisations	4 617		5 105		-488	-9.56
Autres produits	6 333		1 082		5 251	485.15
TOTAL I	910 737		976 468		-65 731	-6.73
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	374 993		385 712		-10 719	-2.78
Impôts, taxes et versements assimilés	40 377		43 849		-3 472	-7.92
Salaires et traitements	322 997		348 696		-25 699	-7.37
Charges sociales	160 407		186 223		-25 816	-13.86
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 028		29 887		-1 860	-6.22
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	330		233		96	41.19
TOTAL II	927 131		994 600		-67 470	-6.78
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-16 393		-18 132		1 739	9.59
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2013	12	31/08/2012	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	7 148		8 402		-1 254	-14.92
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	7 148		8 402		-1 254	-14.92
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	99		461		-363	-78.61
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	99		461		-363	-78.61
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 049		7 940		-891	-11.22
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-9 344		-10 192		848	8.32
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 211		19 453		-5 242	-26.95
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	14 211		19 453		-5 242	-26.95
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	14 211		19 453		-5 242	-26.95
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 286		2 050		-764	-37.27
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	932 096		1 004 323		-72 226	-7.19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	928 516		997 112		-68 596	-6.88
SOLDE INTERMEDIAIRE	3 581		7 211		-3 630	-50.34
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	3 581		7 211		-3 630	-50.34



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2013	12	31/08/2012	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL						



ASSOC AUDITORIUM DE SEYNOD
1 Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 70
74600 SEYNOD

ANNEXE DU 01/09/2012 AU 31/08/2013

CABINET DUCHENE ET ASSOCIES

88 CHEMIN DES PRES BOUVAUX

74600 SEYNOD

04.50.51.15.20



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	15
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	15
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	16
Permanence ou changement de méthodes	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	17
Tableau de variation des fonds associatifs	18
Etat des échéances des créances et des dettes	18
Variation des fonds propres	19
Autres immobilisations incorporelles	19
Evaluation des immobilisations corporelles	19
Evaluation des amortissements	20
Evaluation des créances et des dettes	20
Produits à recevoir	20
Détail des produits à recevoir	21
Charges à payer	21
Détail des charges à payer	22
Charges et produits constatés d'avance	22
Détail des charges constatées d'avance	23
Détail des produits constatés d'avance	24
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	24
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	26
Engagement en matière de pensions et retraites	26
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	27
Transferts de charges	27

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 603 554.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 910 737.38 Euros et dégageant un excédent de 3 580.76 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2012 au 31/08/2013 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- 1) Evolution des effectifs hors intermittents et dont C.A.E. (contrats d'accompagnement dans l'emploi)
 - Effectif moyen de l'exercice 2012/2013 : 12.3 dont C.A.E. : 0,1
Equivalent temps plein : 11,1 dont C.A.E. : 0,1
 - Effectif moyen de l'exercice 2011/2012 : 13.0 dont C.A.E. : 1,0
Equivalent temps plein : 11,4 dont C.A.E. : 1,0
- 2) Subventions de fonctionnement attribuées (montants hors variation des produits constatés d'avance)
 - Montant de l'exercice 2012/2013 : 647 844 Euros
dont Communauté de l'Agglomération d'Annecy : 485 000 Euros
 - Montant de l'exercice 2011/2012 : 608 944 Euros
dont Communauté de l'Agglomération d'Annecy : 468 000 Euros
- 3) L'association a fêté ses 30 ans d'existence en début de saison 2012/2013. A cette occasion, des manifestations ont été offertes au public.
Une partie des dépenses relatives à cet évènement a fait l'objet d'une provision sur les exercices précédents.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En réponse à notre demande relative à l'actualisation de la situation fiscale de l'association, et faisant suite à notre dépôt de dossier relatif à cette demande, la Direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie a confirmé, par courrier du 17/10/2013, que notre association a une activité non lucrative et que sa gestion est désintéressée.

Il en résulte que ses activités demeurent, en l'état actuel, non assujetties aux impôts commerciaux : TVA, Impôt sur les sociétés (IS) et Contribution économique territoriale (CET).

Notre association est déjà placée sous ce régime fiscal depuis le 01/09/2001.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Dans son courrier du 17/10/2013, la Direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie s'est également prononcée sur le dossier "mécénat" que nous avons déposé conjointement au dossier de demande de situation fiscale, afin de savoir si l'association pouvait être habilitée à délivrer des reçus fiscaux en contrepartie des dons que lui font les particuliers et les entreprises.

Il s'agit d'une réponse favorable de l'administration.

L'association est reconnue comme respectant les deux critères requis :

- être d'intérêt général : la condition implique que l'activité de l'oeuvre ou de l'organisme ne soit pas lucrative et que sa gestion soit désintéressée au sens de l'instruction fiscale publiée au bulletin officiel des finances publiques (BOI-IS-CHAMP-10-50-10-10-20120912),
- avoir l'un des caractères définis par la loi : il s'agit du caractère culturel pour notre association.

"L'association Auditorium de Seynod est considérée comme un organisme d'intérêt général à caractère culturel au sens des articles 200 et 238 bis du CGI (code général des impôts) et peut délivrer aux donateurs des reçus fiscaux ouvrant droit aux réductions d'impôts prévues en matière de dons sous réserve que l'association affecte les dons à cette seule activité non lucrative."

L'administration rappelle que : "seules les sommes versées sans contrepartie peuvent donner lieu à réduction d'impôt."

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels sont présentés selon le mode associatif.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 512		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	242 202		10 782
Installations générales agencements aménagements divers	20 327		
Matériel de transport	13 018		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 240		13 036
TOTAL	343 788		23 818
Autres participations	12 440		
TOTAL	12 440		
TOTAL GENERAL	368 740		23 818

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 512	12 512
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			252 984	252 984
Installations générales agencements aménagements divers			20 327	20 327
Matériel de transport			13 018	13 018
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 874	67 403	67 403
TOTAL		13 874	353 732	353 732
Autres participations			12 440	12 440
TOTAL			12 440	12 440
TOTAL GENERAL		13 874	378 685	378 685

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	9 248	3 264		12 512
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	161 121	16 513		177 634
Installations générales agencements aménagements divers	11 282	2 253		13 536
Matériel de transport	13 018			13 018
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 422	5 997	13 874	49 545
TOTAL	242 843	24 763	13 874	253 732
TOTAL GENERAL	252 091	28 028	13 874	266 245



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 264				
Instal.techniques matériel outillage indus.	16 513				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 253				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 997				
TOTAL	24 763				
TOTAL GENERAL	28 028				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves statutaires ou contractuelles	163 804		7 211		171 014
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 211	-7 211	3 581	0	3 581
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	37 079		29 424	15 824	50 679
Provisions réglementées					
TOTAL I	208 093	-7 311	40 216	15 824	225 274

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	623	623	
Personnel et comptes rattachés	1 350	1 350	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 123	3 123	
Divers état et autres collectivités publiques	34 320	34 320	
Charges constatées d'avance	26 194	26 194	
TOTAL	65 610	65 610	



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 715	21 715		
Personnel et comptes rattachés	30 323	30 323		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 690	72 690		
Autres impôts taxes et assimilés	8 515	8 515		
Autres dettes	32 371	230		32 141
Produits constatés d'avance	212 666	212 666		
TOTAL	378 281	346 140		32 141
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 426			

Variation des fonds propres

Ainsi qu'il apparaît au tableau de la page précédente, les fonds propres, ou fonds associatifs, se composent, au 31/08/2013 :

- des réserves : **171 014** Euros
- du résultat de l'exercice : **3 581** Euros
- et des subventions d'investissement restant à amortir : **50 679** Euros

Soit un total de **225 274** Euros, en augmentation de 17 181 Euros.

Les réserves de **171 014** Euros comprennent :

- le cumul des excédents et pertes des exercices antérieurs : **140 524** Euros
- le fonds de réserve provenant d'une subvention exceptionnelle versée par la Ville de Seynod en novembre 1995 : **30 490** Euros.

Les statuts de l'association, modifiés le 10/12/2002, stipulent que « les fonds associatifs, constitués des réserves appartenant à l'association et des fonds qu'elle a reçus pour son fonctionnement depuis son origine, devront être au minimum égaux à 50 % des frais de personnel (salaires et charges patronales) de l'année précédente. »

Cette mention a été reconduite dans les derniers statuts modifiés datant du 11/03/2013.

Les frais de personnel, salaires et charges patronales, de l'année précédente s'élevaient à **534 919** Euros. La part de 50 % de ces frais représente **267 460** Euros : la condition énoncée par les statuts n'est pas remplie à la clôture de l'exercice.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	12 512	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Inst.techn..matériel.outillage	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel publicitaire	Linéaire	6 ans
Agencements divers	Linéaire	6 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	37 443
Disponibilités	4 188
Total	41 631

Subventions et autres produits concernant l'exercice 2012/2013, non encore versés à l'association au 31/08/2013.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Détail des produits à recevoir

	Montant
Indemnités journalières sécurité sociale	289
Indemnités journalières prévoyance	2 834
Subvention Communauté de l'Agglomération d'Annecy solde	9 000
Subv. Comm. Agglomération d'Annecy/Voyages au gré des pages	3 000
Subvention Ville de Seynod/cinéma plein air	8 040
Subvention Conseil Général ODAC/Cie Les Yeux Grand Ouverts	4 500
Subvention Conseil Régional/contrat d'association	7 500
Subvention Féd. nat. des cinémas français	750
Quote-part exercice/subventions d'investissement à recevoir	1 530
Intérêts courus/livrets Caisse d'Epargne	4 188
Total	41 631

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 607
Dettes fiscales et sociales	79 358
Total	95 965

Charges imputables à l'exercice 2012/2013, non encore facturées à l'association au 31/08/2013.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Détail des charges à payer

	Montant
Droits d'auteurs sur spectacles	245
Publicité spectacles - reportage photo	100
Locations de films	3 943
Sacem cinéma	26
Cotisation CNC	128
Honoraires expert-comptable	4 934
Honoraires commissaire aux comptes	2 607
Affranchissements	76
Abonnements cinéma consommés à l'extérieur	212
Redevance Comm. Agglom. Annecy / location salle	4 336
Dettes provisionnées pour congés payés	29 140
Régularisation salaires et primes	1 183
Charges sociales sur congés à payer	13 888
Charges sociales sur régularisation salaires et primes	551
Cotisation au GAN/ind. fin carrière et licenciement	7 000
Cotisations au FNAS	21 411
Taxe salaires sur congés à payer	2 221
Taxe salaires sur régularisation salaires et primes	83
Contribution formation continue	1 543
Impôt société association	2 338
Total	95 965

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		26 194
Total		26 194
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		212 666
Total		212 666

Charges constatées d'avance : charges à rattacher au prochain exercice 2013/2014, facturées à l'association jusqu'au 31/08/2013.

Produits constatés d'avance : recettes à rattacher au prochain exercice 2013/2014, facturées ou encaissés jusqu'au 31/08/2013, et montants de subventions 2013 à affecter au prochain exercice en partie (répartition prorata temporis) ou en totalité (financements d'actions du nouvel exercice).



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Billetterie saison 2013/2014	3 811		
Publicité saison 2013/2014	10 357		
Produits d'entretien	702		
Fournitures de bureau	428		
Papeterie reprographie	1 602		
Location machine à affranchir	61		
Assistance logiciel billetterie	1 251		
Maintenance informatique bureau	57		
Maintenance installation téléphonique	478		
Maintenance installation numérique	903		
Maintenance matériel	353		
Assurance multirisque	1 560		
Assurance véhicule	323		
Annuaire	3 856		
Déplacements missions du personnel	141		
Achats pour réceptions	190		
Redevance hébergement site internet	121		
Total	26 194		



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Abonnements cinéma non consommés	11 198		
Subv.Communauté de l'Agglomération d'Annecy	157 000		
Subv.Comm.Agglom. Annecy/Renc.Jeunes Théâtre	6 000		
Subvention Conseil Général	8 000		
Subvention Conseil Général/Animation jeunesse	667		
Subv.annualisée C.Général/Renc.Jeunes Théâtre	4 000		
Subv.C.Gén.ODAC/Cie Les Yeux Grand Ouverts	1 500		
Subvention Conseil Régional	16 667		
Subventions Conseil Régional/réseaux villes	934		
Subvention DRAC/aide à la résidence cies	4 000		
Subvention CNC Art et Essai	2 700		
Total	212 666		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires sont caractérisées par la mise à disposition à titre gratuit de biens mobiliers et immobiliers et de services au profit de l'association, à l'origine par la Ville de Seynod, propriétaire de ces biens, puis par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy par délégation.

Le 20/12/2002, une convention de délégation de service public était conclue entre la Ville de Seynod et l'association pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2003, en remplacement de conventions successives signées antérieurement. L'objet de cette convention consistait à déléguer à l'association : « la gestion et le fonctionnement de l'Auditorium de Seynod et de ses dépendances, 365 jours par an, dans le cadre de l'animation artistique et culturelle de la commune, de la mise en place d'activités concertées d'animation et plus généralement toutes les initiatives visant à mieux faire connaître et à améliorer la vie culturelle et artistique sur le plan local. »

Depuis le 1er janvier 2003, la gestion des équipements culturels est de la compétence de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.

La convention du 20/12/2002 arrivant à échéance le 31/12/2011, une nouvelle convention de délégation de service public, élaborée dans le courant de l'année 2011, a été conclue le 19/12/2011 entre la Communauté de l'Agglomération d'Annecy et notre association. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2012 pour s'appliquer sur une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2017.

L'article 33 de la nouvelle convention, intitulé "Obligations du délégant", définit dans un premier alinéa la compensation financière forfaitaire de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (le délégant). Il s'agit de la subvention annuelle de fonctionnement versée à notre association (le délégataire) pour compenser les sujétions particulières de service public pesant sur elle au titre de la convention. Cette compensation revêt un caractère forfaitaire et sera soumise à variation en fonction des



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

orientations définies par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, laquelle s'engage à prendre en compte au mieux les aléas auxquels notre association pourrait se trouver soumise.

Au 3ème alinéa, l'article 33 précise l'engagement de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy en matière d'investissement, soit une participation financière à hauteur d'un minimum de 60 000 Euros sur la durée du contrat.

L'article 34, intitulé "Obligations financières du délégataire", met en place une redevance versée par le délégataire au délégant, c'est-à-dire par l'association Auditorium de Seynod à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, en contrepartie de la mise à disposition des biens de retour. Les biens de retour sont les biens indispensables au service public et qui doivent retourner à la collectivité concédante en fin de concession.

Cette redevance est versée annuellement et correspond à la charge d'amortissement supportée par le délégant pour les différents investissements.

Elle est composée d'une partie fixe de 1 000 Euros par an et d'une partie variable déterminée comme suit : 10 % du chiffre d'affaires des locations de salle.

La redevance pour la période du 01/09/2012 au 31/08/2013 s'établit ainsi à 6 067 Euros. Ce montant apparaît dans les charges de l'exercice.

Les contributions volontaires assurées par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy sont sans changement. Elles comprennent :

- La mise à disposition gratuite des locaux transférés par la Ville de Seynod, comprenant la salle, ses équipements et ses annexes (accueil et hall, salle de répétition, loges, locaux techniques, locaux administratifs).

Cette mise à disposition a été valorisée par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy au titre de l'année 2012 à 185 892 Euros, soit 1 311 m² valorisés à 141,79 Euros hors taxes par m² hors charges.

- La prise en charge des consommations de fluides (chauffage, eau, électricité) et des charges communes générales du bâtiment, notamment : l'entretien extérieur et intérieur, les assurances, l'éclairage public, le service de sécurité et de surveillance, la sécurité incendie, la télésurveillance, les contrats de maintenance.

- Le financement des travaux dans les locaux et aux abords de ceux-ci.

La Communauté de l'Agglomération d'Annecy s'est acquittée de 50 256 Euros de charges auprès de la Ville de Seynod au cours de l'année 2012.

Le montant des avantages correspondant aux contributions volontaires de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy pour l'année 2012, s'élève ainsi à un total de 236 148 Euros.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Non recensés.

Engagements recus

Avance remboursable du CNC/aide à la numérisation des salles	32 141
Total	32 141

Notre association a sollicité en 2011 une aide du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), au titre du financement du matériel de cinéma numérique acquis le 31/03/2011.

Après étude du dossier, le CNC a émis une réponse favorable le 18/06/2012.

Dans le cadre de la politique menée en faveur de la numérisation des salles, le CNC a accordé ainsi à l'Auditorium de Seynod :

- une subvention d'équipement de 17 424 Euros
 - et une avance remboursable de 32 141 Euros.
- soit un total de 49 565 Euros pour la réalisation du projet.

Les fonds ont été reçus courant septembre 2012, en début d'exercice.

Le remboursement de l'avance doit se faire sur une période de 9 ans dans le cadre de la mutualisation de l'Association des cinémas de recherche indépendants de la région alpine (ACRIRA).

La durée restante est de 8 ans au 31/08/2013.

Engagement en matière de pensions et retraites

Conformément au Droit du Travail, l'association est tenue au versement d'une indemnité aux salariés lors de leur départ à la retraite.

Suivant les termes de la convention collective applicable à l'association, le montant de l'indemnité de départ à la retraite est fonction de l'ancienneté du salarié lors de son départ. Elle est versée pour les salariés qui auront plus de 2 ans d'ancienneté.

Le montant est de 1/10ème de mois de salaire par année pour une ancienneté de 2 à 5 ans, puis de 1 mois à 4,5 mois de salaire pour une ancienneté supérieure à 5 ans.

Une évaluation de l'engagement financier de l'association en matière de retraite a été effectuée selon les hypothèses suivantes :

- motif : départ volontaire
- âge de départ à la retraite pour les personnels : 60 à 62 ans (âge légal de départ)
- revalorisation annuelle des salaires : cadres 1,5 %, agents de maîtrise 1,8 %, employés 3,4 %
- taux de turnover du personnel cadre : moyen, soit de 0,90 % à 0,10 % pour les personnels concernés.



ANNEXE

Exercice du 01/09/2012 au 31/08/2013

- taux de turnover du personnel non cadre (agents de maîtrise et employés) : moyen, soit de 2,65 % à 0,40 % pour les personnels à partir de 40 ans et de 4,70 % à 2,75 % pour les salariés plus jeunes
- taux d'actualisation : 3 %
- taux de charges sociales et fiscales : 65,7 % pour les cadres, 45,9 % pour les agents de maîtrise et 36,9 % pour les employés
- tables de mortalité : INSEE 2013

L'évaluation a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de **dette actuarielle**.

L'engagement de retraite actualisé au 31/08/2013 s'établit à **60 509** Euros.

Pour couvrir cet engagement, l'association a souscrit auprès d'une compagnie d'assurances un contrat "Indemnités de fin de carrière" ainsi qu'un contrat mixte "Indemnités de fin de carrière et de licenciement."

L'association disposait, au 1er janvier 2013, d'un capital placé de **30 789** Euros sur le premier contrat et de **16 385** Euros sur le second contrat.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quotes-parts subv.invest.vir.à résultat	14 211	777
Total	14 211	

Transferts de charges

Nature	Montant
Alloc.ASP (Agence de services et de paiement) / contrat CAE	495
Indemnités journalières GAN prévoyance	3 977
Transfert salaires et charges des artistes et intermittents	5 641
Total	10 113

Les salaires et charges sur salaires des artistes et intermittents du spectacle sont transférés au compte d'achats de spectacles en classe 604. Le montant de ce transfert s'élève à 5 641 Euros sur l'exercice.

